

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

A San Nicolao, le 14 Octobre 2019.

COURRIER ARRIVÉE
LE 17/10/2019
N° 19-988

Le Président,

A

Monsieur le Président du Conseil Exécutif
Hôtel de la Collectivité de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

OBJET : PADDUC

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 10 juillet 2019, et concernant l'objet susmentionné, je vous prie de trouver ci-joint une délibération du Conseil Communautaire concernant votre projet de modification du PADDUC.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,

MARC ANTOINE NICOLAI

RT 10 - MORIANI-PLAGE
20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE**

N°53-2019

Séance en date 26 Septembre 2019

Nombre de Conseillers afférent à l'assemblée délibérante	36
Nombre de conseillers en exercice	36
Nombre de conseillers présents	23
Nombre de conseillers absents	13
Nombre de conseillers représentés	3
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	26
Date de la convocation	11 septembre 2019
Date d'affichage	26 septembre 2018
Le sens du vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

L'an **deux mille dix-neuf**, le **mardi 26 septembre**, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances dans les locaux de la Communauté de Communes après convocation légale, sous la présidence de M. NICOLAI Marc Antoine.

Objet : PADDUC

Présents : NICOLAI Marc Antoine - GIOVANNETTI Dominique - PAOLI Jacques - PIACENTI Corinne - GREGO Ange Toussaint - PANIER Lucien - DEFENDINI Antoine - VINCIGUERRA CERAMI Christiane - BERLINGHI François - TARTUFFO Marc - MARCHETTI Bernard - LORENZI Pierre - CHIARAMONTI Maurice - OLIVESI Marie Thérèse - SIMONPAOLI André - MAURIZI Laetitia - OTTAVI Pascal - SANGUINETTI Jean Antoine - BIGHELLI Jules - RIOLACCI Simon Pierre - PALLENTI Jean Marie. BERNARDINI André.

Procurations :

TRAMINI Antoine à MARCHETTI Bernard.
TRISTANI Jean Baptiste à MELA François.
MARIOTTI Marie Thérèse à CHIARAMONTI Maurice.

*Il a été procédé conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un **secrétaire** pris dans le sein du comité, **Mr Simon Pierre RIOLACCI** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

- Vu le courrier en date du 10 Juillet 2019 de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse,
- Vu les articles L 44 24 -14 et L 44 24 – 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur rapport de Monsieur le Président le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DECIDE :

- D'émettre un avis défavorable au projet de modification N°1 du plan d'aménagement du développement durable de la Corse (PADDUC), visant à rétablir la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA)

DONNE :

Mandat à Mr le Président afin de mener à bien toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Marc Antoine NICOLAI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200034205-20190926-532019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2019